

UN PROGRAMME PROPOSÉ PAR LA
FONDATION ARTHUR-PIGEON



PROGRAMME DE PARTENARIAT ET DE DONATIONS

LE SECONDAIRE, UNE ÉTAPE MARQUANTE

C'est au cœur de la région rurale du Haut-Saint-Laurent, que se retrouve l'école secondaire Arthur-Pigeon, où près de 700 étudiants de tous les niveaux, convergent quotidiennement.

Cet établissement va bien au-delà de la simple fonction d'enseignement; il incarne véritablement un environnement de vie essentiel pour ces jeunes en pleine évolution. Le corps enseignant et le personnel de soutien revêtent un rôle déterminant, guidant ces adolescents avec bienveillance et dévouement, s'assurant ainsi qu'ils disposent de toutes les ressources nécessaires pour s'éduquer, explorer et s'épanouir.

Dans cette atmosphère enrichissante, entre les échanges fructueux et les innombrables activités qui fourmillent au sein de l'établissement, chaque élève s'efforce de découvrir son propre espace, cherchant à marquer sa présence et à laisser une empreinte significative durant cette étape charnière de sa vie.

LA FONDATION

La Fondation Arthur-Pigeon joue un rôle marquant au sein de l'école secondaire alors qu'elle permet l'octroi de bourses d'études et d'excellence aux étudiants fréquentant l'École secondaire Arthur-Pigeon

LES PARTENAIRES ET DONATEURS

Les partenaires financiers et donateurs jouent un rôle vital au sein d'une fondation. Leur soutien financier assure la pérennité des programmes de bourses et la mise en œuvre d'initiatives novatrices. Leur contribution permet de concrétiser la vision de la fondation et amplifie son impact positif sur la communauté.

DEVENIR ACTEUR DU CHANGEMENT



PARTENAIRES

DIAMANT

5000\$ et plus

- Exclusivité du partenaire (un seul partenaire peut faire partie de cette catégorie)
- Versement d'une ou plusieurs bourses au nom du partenaire totalisant 2 000\$
- Présentation dynamique de votre entreprise sur le site web de la Fondation (Logo et lien vers votre site web)
- Affichage du logo sur toutes les communications officielles de la Fondation
- Présentation de votre entreprise sur la page Facebook de la Fondation
- Présentation de votre entreprise dans notre infolettre
- Diffusion d'un communiqué de presse
- Affichage aux activités de la Fondation selon le respect des règles établies

ÉMERAUDE

4000\$ à 4999\$

- Versement d'une ou plusieurs bourses au nom du partenaire totalisant 1 500\$
- Présentation dynamique de votre entreprise sur le site web de la Fondation (Logo et lien vers votre site web)
- Présentation de votre entreprise sur la page Facebook de la Fondation
- Présentation de votre entreprise dans notre infolettre
- Diffusion d'un communiqué de presse
- Affichage aux activités de la Fondation selon le respect des règles établies

PLATINE

3000\$ à 3999\$

- Versement d'une ou plusieurs bourses au nom du partenaire totalisant 1 000\$
- Présentation de votre entreprise sur le site web de la Fondation (Logo)
- Présentation de votre entreprise sur la page Facebook de la Fondation
- Mention de votre entreprise dans notre infolettre
- Diffusion d'un communiqué de presse
- Affichage aux activités de la Fondation selon le respect des règles établies

OR

2000\$ à 2999\$

- Versement d'une ou plusieurs bourses au nom du partenaire totalisant 750\$
- Présentation de votre entreprise sur le site web de la Fondation (Logo)
- Présentation de votre entreprise sur la page Facebook de la Fondation
- Affichage aux activités de la Fondation selon le respect des règles établies

ARGENT

1000\$ à 1999\$

- Versement d'une ou plusieurs bourses au nom du partenaire totalisant 500\$
- Présentation de votre entreprise sur le site web de la Fondation (Logo)
- Présentation de votre entreprise sur la page Facebook de la Fondation
- Affichage aux activités de la Fondation selon le respect des règles établies

BRONZE

500\$ à 999\$

- Versement d'une ou plusieurs bourses au nom du partenaire totalisant 250\$
- Présentation de votre entreprise sur le site web de la Fondation (Logo)
- Affichage aux activités de la Fondation selon le respect des règles établies

COMMENT SONT UTILISÉ LES SOMMES SUPPLÉMENTAIRES?

Les partenaires contribuent de manière généreuse au financement de la Fondation. Une partie de ces sommes est remise dans l'année scolaire en cours sous forme de bourses, tel que présenté dans l'offre de partenariat. Les sommes supplémentaires versés par les partenaires permettent d'amasser un capital important pour la Fondation dans un optique de perennité de ses activités et dans l'optique de réalisation de divers projets singuliers tel que les suivants:

1. Projets artistiques et culturels

La Fondation peut soutenir des projets artistiques et culturels tels que des cours d'art, de musique ou de danse, ainsi que des représentations théâtrales, des expositions d'art, ou des festivals culturels pour encourager la créativité et l'expression artistique des élèves.

2. Programmes sportifs

La Fondation finance occasionnellement des activités sportives, des équipements sportifs, des installations sportives, et des compétitions pour encourager la participation des élèves à des activités physiques et promouvoir la santé.

3. Projets d'infrastructure

La Fondation peut également contribuer au financement de la construction de nouvelles infrastructures ou l'installation d'équipements modernes. Cela permet de créer un environnement d'apprentissage plus favorable et stimulant pour les élèves.

4. Sensibilisation à l'éducation

La Fondation jouent également un rôle crucial dans la sensibilisation à l'importance de l'éducation au sein de la communauté. Elle a également l'opportunité d'offrir des événements et des campagnes de sensibilisation pour mobiliser le soutien de la communauté locale envers l'éducation.



PARTENAIRES SANS BUT LUCRATIF

La Fondation Arthur-Pigeon a mise en place un programme de partenariat spécifique et unique pour les OSBL.

Ce programme permet à des OSBL désirant contribuer à améliorer la communauté étudiante de l'école secondaire Arthur-Pigeon d'allouer leurs sommes versées à la Fondation à divers projets ou programmes de bourses. Lorsqu'un OSBL fait un don d'un montant de plus de 250\$ au courant de l'année scolaire, ce dernier a ainsi l'opportunité de nous faire part de sa mission, de ses valeurs et de nous mentionner la manière dont elle aimerait que la dite somme soit utilisée.

Voici divers exemples d'utilisation des sommes

BOURSES

- Versement d'une ou plusieurs bourses remises au nom de l'OSBL
- Recommandations* quant au choix des critères de sélection pour le choix des boursiers

* Il s'agit d'une recommandation puisqu'il peut être difficile de garantir qu'un élève se trouve dans une catégorie spécifique désirée par l'OSBL. Nous recommandons ainsi aux OSBL de nous faire part de différentes possibilités afin d'offrir plus de flexibilité.

PROJET ÉDUCATIF

Lorsque des projets menés par la direction de l'établissement scolaire ou par des enseignants sont proposés à la Fondation et que ces derniers sont cohérents avec nos alignements, il peut être possible pour l'OSBL partenaire d'affecter les sommes versées directement à un ou des projets.

DONATEURS PRESTIGE

La Fondation Arthur-Pigeon a mise en place le programme de **donateurs Prestige**.

Ce programme permet à des individus désirant contribuer des sommes importantes de mettre en place un plan de donation à la Fondation Arthur-Pigeon. Ce plan de donation permet alors de créer une bourse au nom du donateur ou à titre posthume et d'attribuer le versement des dites bourses à un champ d'intérêt lui étant cher.

Deux méthodes sont alors mises de l'avant par la Fondation, soit le versement annuel d'une somme équivalente à la dite bourse, pouvant alors s'arrêter au moment désiré selon les volontés du donateur ou bien le versement d'une somme unique permettant le don annuel de la bourse sur une durée établie entre la Fondation et le donateur.

DON ANNUEL

- Versement d'une somme annuelle supérieure à 250\$ par le donateur
- Versement d'une ou plusieurs bourses au nom du donateur
- Choix des critères de sélection pour le choix des boursiers

DON UNIQUE

- Versement d'une somme unique supérieure à 500\$* par le donateur
- Versement d'une ou plusieurs bourses annuellement au nom du donateur
- Choix des critères de sélection pour le choix des boursiers

* La somme minimalement reversée en bourse annuellement doit être de 250\$.

CONTACT

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous via notre adresse courriel : info@fondationap.com